

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

---

VISANT À RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION  
ET L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1071)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD81

présenté par

M. Blairy, M. Barthès, M. Beaurain, M. Bovet, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho,  
M. Dragon, M. Grenon, Mme Alexandra Masson, M. Meurin et M. Villedieu

-----

### ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Cette interdiction ne concerne pas les zones habitées ou les dépendances extérieures des bâtiments  
privés à usages d'habitation. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à respecter la liberté aux individus de fumer sur leur propriété privée.